

## AUTORISATION À QUITTER SEUL



CARIGNAN-SALIÈRES  
ÉCOLE PRÉ-SCOLAIRE & PRIMAIRE

### FORMULAIRE Service de garde en milieu scolaire

Année scolaire 2018-2019

Extrait de la loi sur l'instruction publique, règlement sur les services de garde en milieu scolaire :

D.1316-98, article 14

Les membres du personnel du service de garde doivent s'assurer que chaque élève quitte le service de garde avec son parent ou toute autre personne autorisée à venir le chercher, à moins que ce parent ait consenti, par écrit, à ce que celui-ci retourne seul à la maison.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Par la présente, j'autorise le personnel désigné **du service de garde Les Aventuriers de l'école Carignan-Salières** à laisser partir seul mon enfant. Je prends toutes responsabilités face aux événements qui pourraient survenir et je dégage de toutes responsabilités le service de garde de l'école Carignan-Salières suite au départ de mon enfant.

---

Sélectionnez l'autorisation choisie

1.  J'autorise mon enfant à partir seul en tout temps à compter de \_\_\_\_ h.
2.  J'autorise mon enfant à partir seul uniquement suite à un appel de ma part.
3.  J'autorise mon enfant à partir seul, veuillez préciser : \_\_\_\_\_

---

Cette autorisation est valide du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
ou jusqu'à ce qu'on confirme par écrit un changement à cette autorisation.

---

J'ai pris connaissance des conditions ci-dessus et je m'engage à les respecter.

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de la technicienne : \_\_\_\_\_